

1. Données du bien du patrimoine mondial

1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola

Commentaire

Il faudrait modifier le titre du bien de la façon suivante : Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve naturelle de Scandola.

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

FranceEurope et Amérique du nordnaturelMers & côtes2581983

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Golfe de Porto calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola	42.325 / 8.629	11800	0	11800	1983
Total (ha)		11800	0	11800	

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Caps de Girolata et de Porto, réserve naturelle de Scandola, calanches de Piana en Corse: délimitation du bien lors de son inscription sur la liste en 1983	01/04/2011	
Caps de Girolata et de Porto, réserve naturelle de Scandola, calanches de Piana en Corse: délimitation du bien lors de son inscription sur la liste en 1983 - carte administrative	01/04/2011	

Commentaire

Pour des raisons linguistiques locales, le terme "calanche" en langue corse et au pluriel ne prenant pas de "s", il serait pertinent de retirer celui-ci du terme employé dans le titre (forme définitive : "calanche").

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Isabelle Hurdubae
Ministère de l'écologie, du développement durable des transports et du logement
Chargée de mission

Commentaire

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. M. Jean-Marc Michel, Directeur Général de l'aménagement, du logement et de la nature et M. Jérôme Etifier Chargé de mission du patrimoine mondial, Bureau des paysages et de la publicité-QV2 Sous direction de la qualité du cadre de vie-QV Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages-DHUP Direction Générale de l'aménagement du logement et de la nature-DGALN Arche de la Défense Paroi Sud 92055 Paris La Défense Cedex France tél : +33 (0) 140813393; Jerome.Etifier@developpement-durable.gouv.fr

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Jean Luc Chiappini
Parc Naturel Regional de Corse
President

Commentaire

Le nouveau gestionnaire du bien désigné par le MEDDE par courrier du 8 février 2013 Annexe 2 est : Office de l'Environnement de la Corse Président de l'établissement : M. Pierre Ghionga 14 avenue Jean Nicoli, 20250 Corte, France mail : president@oec.fr Contact : Mme Cancemi, Directrice Déléguée Adjointe à la Préservation et au Développement Durable des Espaces Littoraux et Marins Protégés à l'OEC. Tél : +33 (0) 495723021 Fax : +33 (0) 495723030 mail : cancemi@oec.fr

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
2. [Natural site datasheet from WCMC \(seulement en anglais\)](#)

Commentaire

Actuellement, il n'existe pas d'adresse spécifique au bien. Il est envisagé dans un premier temps de mettre en place un espace relatif au site du patrimoine mondial sur le site "internet" actuel de l'O.E.C. L'Office de l'Environnement de la Corse, nouveau gestionnaire, envisage dans un avenir proche, de formaliser un site "internet" entièrement dédié à ce bien.

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

Commentaire

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Commentaire

La "Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle" (D.V.U.E) est actuellement en cours de finalisation auprès des instances du Centre du Patrimoine Mondial.

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(vii)(viii)(x)

Commentaire

Les critères de classement initiaux (N : ii, iii, iv) n'ont pas été modifiés. La France demandera donc la correction de l'erreur typographique apparue depuis l'introduction des dernières modifications relatives aux critères de sélection. Depuis les modifications engendrées à la fin de l'année 2004, (date à laquelle a eu lieu la version révisée des orientations), la refonte des critères de classement, sur la base d'un ensemble unique de 10 critères, a généré une modification de l'appellation de ceux-ci sous la forme suivante : Critères culturels Critères naturels Orientations 2002 (i) (ii) (iii) (iv) (v) (vi) (i) (ii) (iii) (iv) Orientations 2005 (i) (ii) (iii) (iv) (v) (vi) (vii) (ix) (vii) (x) Aussi, le critère viii devra être, après correction de l'erreur, remplacé par le critère ix.

**2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle
exceptionnelle par critère**

Critère (vii) : Impressionnant massif de porphyre érigé en formes tourmentées, promontoires exceptionnels et inaccessibles, relief déchiqueté de granits. Critère (ix) : Biodiversité très importante, Richesse des formations algales, trottoirs à lithophyllum de valeur exceptionnelle, herbier de posidonies et édifices coralligènes remarquables. Critère (x) : pitons rocheux inaccessibles, exceptionnelle variété de biocénoses marines, faune pélagique variée, espèces de plantes endémiques et avifaune spectaculaire et rare en Méditerranée.

**2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la
Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait
être révisée**

**2.5 - Commentaires, conclusions et / ou
recommandations concernant la Déclaration de Valeur
universelle exceptionnelle**

3. Facteurs affectant le bien

3.14. Autre facteurs

3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine	
3.1	Habitat et développement								
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs								
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs								
3.2	Infrastructures de transport								
3.2.1	Infrastructures de transport de surface								
3.2.3	Infrastructures de transport maritime								
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport								
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services								
3.3.3	Infrastructures liées aux énergies non renouvelables								
3.3.4	Installations localisées								
3.4	Pollution								
3.4.1	Pollution des océans								
3.4.2	Pollution des eaux souterraines								
3.4.3	Pollution des eaux de surface								
3.4.5	Déchets solides								
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques								
3.5.1	Pêche/collecte de ressources aquatiques								
3.5.4	Élevage de bétail / pacage d'animaux domestiques								
3.5.6	Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales								
3.5.10	Exploitation forestière/production de bois								
3.6	Utilisation de ressources matérielles								
3.6.3	Pétrole/gaz								
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique								
3.7.6	Eau (pluie/nappe phréatique)								
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine								
3.8.3	Chasse, récolte et ramassage traditionnels								
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs								
3.9	Autres activités humaines								
3.9.1	Activités illégales								

Nom		Impact					Origine	
3.9.2	Destruction délibérée du patrimoine							
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques							
3.10.1	Tempêtes							
3.10.5	Modification des eaux de l'océan							
3.10.7	Autres modifications du climat							
3.11	Evènements écologiques ou géologiques soudains							
3.11.2	Tremblement de terre							
3.11.3	Tsunami/raz-de-marée							
3.11.6	Incendies (d'origine naturelle)							
3.12	Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes							
3.12.4	Espèces envahissantes/exotiques marines							
3.13	Gestion et facteurs institutionnels							
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact							
3.13.3	Activités de gestion							
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure		

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

	Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.1	Habitat et développement				
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité moyenne Statique
3.2	Infrastructures de transport				
3.2.1	Infrastructures de transport de surface	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Insignifiant	Aucune capacité/aucune ressource Statique
3.2.3	Infrastructures de transport maritime	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité moyenne Statique
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport	11-50%	Intermittent/sporadique	Significatif	Capacité moyenne En hausse
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services				
3.3.4	Installations localisées	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité moyenne Statique
3.4	Pollution				
3.4.2	Pollution des eaux souterraines	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Insignifiant	Capacité faible Statique
3.4.5	Déchets solides	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Insignifiant	Capacité moyenne Statique
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques				
3.5.6	Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Insignifiant	Capacité haute Statique
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine				
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs	11-50%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité moyenne En hausse
3.9	Autres activités humaines				

		Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.9.1	Activités illégales	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Mineur	Capacité haute	En baisse
3.9.2	Destruction délibérée du patrimoine	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Insignifiant	Capacité moyenne	En baisse
3.11	Evènements écologiques ou géologiques soudains					
3.11.6	Incendies (d'origine naturelle)	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Insignifiant	Capacité moyenne	En baisse
3.12	Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes					
3.12.4	Espèces envahissantes/exotiques marines	11-50%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité moyenne	En hausse

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

Actuellement les facteurs négatifs pouvant affecter le bien de manière globale ne sont pas significatifs car ils sont ponctuels, localisés et maîtrisés.

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon

Il n'y a pas de zone tampon, mais cela ne constitue pas un manque

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le bien ne possède pas de zone tampon au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais **ne sont pas connues par les résidents locaux /utilisateurs des terres aux alentours**

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Le bien **ne possède pas** de zones tampons au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

En l'état actuel des connaissances, l'Etat Partie considère, du fait de la position géographique globale du bien, de sa topographie particulière, des caractéristiques de son milieu naturel qui dispose d'une partie terrestre particulièrement fermée, mais également du fait de sa très faible urbanisation et de sa très faible densité de population, qu'il ne semble pas opportun de figer une éventuelle zone tampon. De plus, la totalité du site inscrit est soumis à la législation la plus stricte en France en matière de protection des monuments naturels et des sites puisqu'il est classé au titre de la loi du 2 mai 1930. Enfin, le site comprend la Réserve Naturelle de Scandola, des sites Natura 2000, un Parc Naturel Régional, la présence d'une réserve de biosphère (M.A.B) attenante au bien inscrit et bénéficie de l'application de dispositions particulières issues de la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral qui garantissent la

protection et l'intégrité du caractère endémique des différentes espèces de ces lieux.

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les compléter et mettre à jour si besoin est.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Tuesday, December 13, 2005

• Question 6.02

Les mesures de protection existantes sur la partie terrestre du bien sont les plus fortes de l'arsenal juridique (réserve naturelle, site classé), et le Conservatoire du Littoral a procédé à des acquisitions. Le problème qui se pose est d'une part celui d'une gestion cohérente entre communes aux intérêts politiques et économiques divergents, et d'autre part celui de la préservation d'un milieu fragile, tant sur terre que sur mer. A la suite de l'échec de la création d'un Parc marin, le projet d'extension de la réserve naturelle sur l'espace maritime est en cours d'instruction

Commentaire

De plus, l'Analyse Stratégique Régionale (A.S.R) de Corse validée par l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse en 2012 s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour la création d'aires marines protégées adoptée en novembre 2007 par l'Etat Partie. Cette A.S.R. propose de renforcer et de mettre en cohérence le réseau d'A.M.P. en Corse, ainsi que d'améliorer sa gestion par un programme d'actions à court terme et d'orientations à moyen et long termes. L'action prioritaire du dispositif est d'étendre le périmètre actuel de la Réserve Naturelle de Scandola.

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien?

Le bien **ne possédait pas** de zone tampon au moment de son inscription dans la liste du patrimoine mondial.

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle

exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?

On dispose de **capacités / ressources acceptables** pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial mais certaines insuffisances subsistent.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

4.3. Système de gestion / Plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) :
Lors du premier cycle du Rapport périodique il a été fait mention de la révision d'un plan de gestion pour 2006. Si ce plan de gestion est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les compléter et mettre à jour si besoin est. Nous vous remercions de votre coopération.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Tuesday, December 13, 2005

•Question 5.05

Principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site

- Gestion par l'Etat partie
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection
- Gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers

Système de gestion du site :

Le bien est constitué d'une réserve naturelle et de sites classés. La réserve est gérée par le Parc Régional de Corse. Les autorisations concernant le site classé sont délivrées au coup par coup par le Ministère de l'Ecologie, les différentes collectivités territoriales assurant la gestion quotidienne du site.

De fortes pressions ont été exercées pour assurer une desserte terrestre de Girolata. Le choix d'une amélioration de la desserte maritime a été arrêté par le Ministre de l'Ecologie et des mesures ont été prises en ce sens.

Les principaux problèmes qui se posent concernent :

- les problèmes d'assainissement et de traitement des déchets dans la baie de Girolata
- les pollutions marines engendrées par les mouillages en saison estivale
- la gestion des flux de visiteurs (par voie maritime)
- les risques d'incendie

Gestion dans le cadre d'une législation de protection :

- 1°) site classé (site classé au titre des articles L 341-1 et suivants du code de l'environnement de l'ensemble constitué par les golfes de Girolata et Porto sur les communes de Galeria, Osani, Partinello, Serriera, Ota et Piana et domaine maritime correspondant : décret du 4 décembre 1974
- 2°) réserve naturelle d'Ottani et domaine public maritime : décret du 9 décembre 1975
- 3°) la loi Littoral s'applique sur toutes les communes littorales,
- 4°) le réseau Natura 2000 englobe largement le site et ses abords,
- 5°) enfin, des politiques publiques foncières sont menées au service de la gestion du site : terrains acquis par le Conservatoire du Littoral, et droits de préemption du Département.

Gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers : pour partie, concernant la gestion de la réserve naturelle au parc naturel régional de Corse

Commentaire

2) remplacer "Réserve Naturelle d'Ottani", par Réserve Naturelle de Scandola. Il est à noter concernant la problématique relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (qui ne se limite pas uniquement à la baie de Girolata) que la commune d'Ota-Porto a obtenu l'autorisation de l'État relative à la création d'une station de traitement des eaux usées en remplacement de sa station d'épuration actuelle, aujourd'hui/hui obsolète.

4.3.2 - Documents pour la gestion

Commentaire

De nombreux outils de gestion en cours (plan de gestion de la réserve naturelle de Scandola, documents d'objectifs Natura 2000), devraient (après une mise en cohérence qui pourrait prendre la forme d'un document unique), permettre au gestionnaire de proposer à moyenne échéance un plan de gestion concerté formalisant une meilleure coordination des actions environnementales et permettant de créer un consensus sur les modalités de gestion sur l'intégralité du périmètre de ce site remarquable.

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une coordination entre les entités ou niveaux administratifs impliqués dans la gestion du bien, mais elle **pourrait être améliorée**

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion n'est que **partiellement adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion **n'est que partiellement appliqué**

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il n'existe **pas de plan de travail / plan d'action annuel** bien que ce besoin ait été constaté

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales / municipales	Moyenne
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Faible
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Sans objet

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales ont **un certain rôle** dans les débats concernant la gestion, mais pas de rôle direct dans la gestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Aucune population autochtone ou traditionnelle ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il **n'y a pas ou peu de contacts** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

A ce jour, il n'existe pas de plan de gestion. En revanche, dans le cadre de la formalisation du futur plan global de gestion que l'Etat partie devra communiquer au centre du patrimoine mondial au 1er février 2016, il conviendra de structurer un dispositif qui pourrait prendre la forme d'une organisation qui garantira une meilleure coordination et une meilleure coopération entre les différents acteurs du territoire. Ce dispositif aurait en charge de définir de façon consensuelle des objectifs stratégiques communs, destinés à optimiser la gestion de ce site de valeur universelle et exceptionnelle. Les nombreux outils administratifs et/ou réglementaires qui régissent actuellement le territoire du site du patrimoine mondial (loi nationale du 2 mai 1930 relative aux sites classés, loi nationale relative à la gestion du littoral, règlements des Parcs Naturels Régionaux, Réserve M.A.B, sites Natura 2000,

Analyse Stratégique Régionale, etc.) devraient, après une mise en cohérence qui pourrait prendre la forme d'un document unique, permettre au gestionnaire de proposer à moyenne échéance un plan de gestion concerté formalisant une meilleure coordination des actions environnementales et permettant de créer un consensus sur les modalités de gestion.

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	
Gouvernemental (national / fédéral)	5%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	95%
Gouvernemental (Local / municipal)	
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	
Autres subventions	

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

Commentaire

Aucune assistance financière reçue de la part du fond du patrimoine mondial.

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est insuffisant** pour les besoins essentiels de la gestion et freine sérieusement la capacité de gestion

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **ne sont pas assurées**

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

Il existe **certains avantages** économiques pour les communautés locales

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **un peu d'équipement** et quelques installations mais tout cela **est insuffisant**

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

On procède à un **entretien essentiel** de l'équipement et des installations

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

Il existe actuellement différents moyens financiers émanant de l'Etat partie qui sont dédiés de façon indirecte à la gestion de ce site mais qui en l'état actuel des choses mériteraient une meilleure coordination. A partir de ce constat, l'Etat partie réfléchira à l'organisation d'une plus grande solidarité par la mise en place d'un système de péréquation qui viserait à réduire les écarts de richesse et donc les inégalités entre les différentes collectivités territoriales situées dans l'aire d'influence du bien inscrit. Ce rééquilibrage économique basé sur cette notion de solidarité, devrait faciliter à terme, la mise en place d'une coopération et d'une véritable synergie entre les différents acteurs et les différents usagers du site, au nom du principe d'égalité entre les territoires.

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	0%
Temps partiel	100%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanentes	60%
Saisonniers	40%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	100%
Bénévoles	0%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont **inadaptées** aux besoins de la gestion

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Moyenne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Moyenne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Moyenne
Conservation	Bonne
Administration	Moyenne
Préparation aux désastres	Moyenne
Tourisme	Moyenne
Contrôle (gardiens, police)	Moyenne

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Mauvaise
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Moyenne
Education	Excellent
Gestion des visiteurs	Moyenne
Conservation	Excellent
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Moyenne
Tourisme	Moyenne
Contrôle (gardiens, police)	Excellent

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Aucun plan ou programme de développement du savoir faire local n'est en place; la gestion est effectuée par du personnel extérieur et il n'y a pas de transmission des compétences

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation, les seules données disponibles sont issues du plan de gestion, actuellement en cours de validation, de la Réserve Naturelle de Scandola. Globalement les ressources humaines, déjà insuffisantes pour la réserve naturelle, s'avèrent d'autant plus critiques avec l'augmentation du périmètre à gérer. Concernant les niveaux d'expertise et de formation, bien que satisfaisants, ils ont vocation également à être optimisés. L'Etat partie reconnaît que la problématique relative aux moyens humains alloués mérite d'être solutionnée. Pour les quantifier de manière précise, il semble préférable d'attendre la formalisation définitive du plan global de gestion.

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** dans les domaines essentiels **mais il y a des lacunes**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux participants locaux ainsi qu'à certains organismes nationaux**

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

• Suivi de l'effort de pêche professionnelle dans la Réserve Naturelle de Scandola. Le Direach L. et Cadiou G. 2006. • Rapport sur l'état actuel de conservation et caractérisation des populations de corail rouge (*Corallium rubrum*) de la réserve naturelle de Scandola, Parc Naturel Régional de Corse. Garrabou J. Bianchimani O., Fourt M., Graille R., Ledoux J.-B., Marschal C., Zuberer F., et Dominici J.M. 2006. • Etude des courants et de la turbidité des eaux à la limite inférieure de l'herbier de *Posidonia oceanica*. Romano J.-C., Di Martino B., et Dominici J.-M. 2006. • Rapport de mission sur la Cystoseira. Ballesteros E., Hereu B., Zabala M., Sala E., & Garrabou J. 2006. • Rapport sur le peuplement humain de Scandola dans son contexte microrégional. Weiss M. C. 2007. • Projet DUNE rapport final. Etude du rôle de l'apport atmosphérique dans la biogéochimie de la réserve naturelle de Scandola. Guieu C. & al. 2007. • Rapport sur l'état actuel de conservation et caractérisation des populations de corail rouge. Garrabou J., Bianchimani O., Linares C., Antonioli A. & al. 2007. • Compte rendu du programme de réintroduction du Balbuzard en Italie. Dominici J.-M. 2007. • Rapport mission cystoseire. Ballesteros E., Hereu B. & al. 2007. • Rapport sur le suivi de l'effort de pêche professionnelle. Le Diréach L., Bonhomme P. & Donato M. 2008. • Rapport sur la Paléo-écologie du phoque moine dans la réserve. Sala E. & Mateo M. 2008. • Rapport sur la caractérisation de l'herbier de *Posidonie*. Etat des lieux 30 ans après l'installation du carré permanent. Astruch P., Bonhomme D., Ruitton S., Boudouresque C.-F. & Bonhomme P. 2008. • Rapport sur la possibilité d'éradication de *Gargallu*. Pascal M. 2008. • Étude de la dynamique de la limite inférieure de *Posidonia oceanica*. Meinesz A., Cottalorda J.-M. & al. 2008. • Rapport de mission sur la typologie et la cartographie de la végétation terrestre. Bioret F., Dominici J.-M., & Sturbois A. 2008. • État actuel de conservation et caractérisation des populations de corail rouge (*Corallium rubrum*). Garrabou J. & al. 2009. • Étude de la faculté de régénération et de recolonisation de la Cystoseira à différents étages bathymétriques. Ballesteros E. & al. 2009. • Suivi de la saison de reproduction 2009 du goéland d'Audouin. Dominici J.-M. 2009. • Suivi de la saison de reproduction 2009 du balbuzard pêcheur. Dominici J.-M. 2009. • Évolution des espèces littorales et médiolittorales. Meinesz C. & al. 2009. • Étude de l'effort de pêche. Le Direach L. 2009. • Étude du recrutement halieutique. Francour P. 2009. • Etude des populations de *Corallium rubrum* dans la Réserve Naturelle de Scandola Garrabou J., Linares C., Cebrian E., Teixido N., Ledoux J.B., Pancaldi F. 2010. • Inventaire des Gobiidae dans la Réserve Naturelle de Scandola (Corse) et à proximité de ses limites. Francour P., Bodilis P., Cottalorda J.-M., Seytre C. 2010. • Rapport mission Scandola Cystoseira 2010 Ballesteros et al. 2010. • Etude des peuplements d'Améria soleirolii de la Réserve Naturelle, Bioret. 2010. • Suivi de la fréquentation touristique et récréative du littoral de la Réserve Naturelle de Scandola par les engins et bateaux de plaisance et les vedettes à passagers de l'été, Gouriou M. 2010. • Etude de la croissance et de la longévité de *Pattella ferruginea* dans la Réserve Naturelle de Scandola. Meinesz A. et Authosserre A. 2010. • Le balbuzard pêcheur en Corse, Saison de reproduction, Dominici J.-M. 2010. • Etude de la croissance et de la longévité de *Pattella ferruginea* dans la Réserve Naturelle de Scandola Meinesz A. et Authosserre A. 2011. • Etude et cartographie des biocénoses marines de la Réserve Naturelle de Scandola. *Andromède Océanologie*. 2011. • Evaluation des peuplements de poissons dans la Réserve Naturelle de

Scandola et à proximité de ses limites : les apports de la méthode FAST. 2011. • Rapport mission Scandola. Cystoseira. Ballesteros et al. 2011. • Suivi des populations de corail rouge (*Corallium rubrum*) de la Réserve Naturelle de Scandola, Garrabou et al. 2011. • Etude des peuplements d'améria soleirolii de la Réserve Naturelle de Scandola, Bioret. 2011. • Le balbuzard pêcheur en Corse, Saison de reproduction. Dominici J.-M. 2011. • Etude de la croissance, de la longévité et du comportement de *Patella ferruginea* dans la Réserve Naturelle de Scandola. Meinesz A. et Authosserre A. 2012. • Etude et synthèse des principales données disponibles sur les espèces de mérus dans la Réserve Naturelle de Scandola et de ses environs immédiats. Cottalorda J.-M. et al. 2012. • Suivi des populations de corail rouge (*Corallium rubrum*) de la Réserve Naturelle de Scandola, 2012. • Etude des peuplements d'améria soleirolii de la Réserve Naturelle de Scandola, Bioret. 2012. • Le balbuzard pêcheur en Corse, Saison de reproduction, Dominici J.-M. 2012. • Suivi de l'effort de pêche professionnelle dans la Réserve Naturelle de Scandola (2012-saison printemps), Le Direach et al. 2012.

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Les recherches scientifiques qui sont entreprises sur une petite partie du site du patrimoine mondial, à savoir le périmètre de la Réserve Naturelle de Scandola, découlent de la nécessité d'avoir une connaissance approfondie du milieu naturel et de ses fonctionnements afin de prendre des décisions adaptées en matière de gestion. Les zones littorales recèlent les écosystèmes les plus vulnérables aux changements climatiques. L'essentiel du travail, pour appréhender au mieux les futures problématiques, est d'orienter les recherches scientifiques vers les effets des changements globaux, climatiques, mais aussi démographiques et socio-économiques, même si le site "golfe de Porto" reste, à ce jour, un site de référence encore peu atteint par ceux-ci. Certains effets négatifs ont déjà été enregistrés, comme par exemple, la remontée de la limite inférieure de l'herbier à *posidonie* ou le développement d'espèces marines à affinité tropicale et la surmortalité de certaines espèces méditerranéennes comme le *Corallium rubrum* (5 % en 2003). Ce phénomène a affecté également d'autres espèces d'invertébrés comme la gorgone rouge *Paramuricea clavata* et différentes espèces d'éponges. Une forte altération de la partie basse des encorbellements de *Lithophyllum byssoides* autour de l'îlot de "Gargallu", fût constatée. Il semble primordial d'étudier la biologie des espèces patrimoniales sur la totalité du périmètre du site du patrimoine mondial qui intègre en particulier, la réserve naturelle de Scandola, en assurant un suivi scientifique régulier de ces populations, afin d'évaluer les mesures de gestion prises pour leur maintien et leur développement. Ces suivis écologiques viseront à évaluer les évolutions des populations et des peuplements présents sur le site afin de pouvoir, le cas échéant, réorienter les objectifs de conservation du patrimoine. Il est aussi important de continuer à étudier les biotopes et les biocénoses, ainsi que le fonctionnement des écosystèmes en évolution. Un plan de gestion est en cours de validation sur le territoire de la réserve naturelle de Scandola. Pour le reste du territoire, la recherche scientifique devra être organisée dans le cadre du futur plan de gestion de l'ensemble du site du patrimoine mondial en cohérence avec les futurs choix stratégiques relatifs à sa gestion.

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans un seul emplacement et facilement visible par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Moyenne
Organisateurs de voyages	Excellente
Entreprises et Industries locales	Moyenne

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation mais il ne répond que partiellement aux besoins et pourrait être amélioré

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, mais cela pourrait être amélioré

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais des améliorations pourraient être apportées

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Faible
Musée de site	Non nécessaire
Guichets d'information	Faible
Visites guidées	Faible
Sentiers / itinéraires	Appropriée
Matériaux d'information	Faible
Transports prévus	Appropriée
Autres	Non nécessaire

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

L'une des actions prioritaires du plan global de gestion consistera à sensibiliser les acteurs et les usagers du caractère vulnérable de ce patrimoine naturel. En effet, cet

aspect, est actuellement uniquement pris en compte de manière partielle sur le périmètre de la Réserve Naturelle de Scandola. Il semble désormais impératif d'encourager l'ensemble des acteurs à la préservation des milieux naturels, de la biodiversité, du paysage et du patrimoine local pour assurer sa sauvegarde et de fédérer le plus grand nombre d'entre eux aux mesures de protection requises. Un dispositif de communication adapté aura pour vocation d'impliquer non seulement les visiteurs mais également les professionnels de la zone dans le développement harmonieux et durable du site du patrimoine mondial.

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendance du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	Faible augmentation
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Faible augmentation
Il y a quatre ans	Forte augmentation (100 %+)
Il y a cinq ans	Faible augmentation

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Services de transports
Industrie touristique
Enquêtes visiteurs

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

Commentaire

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle de Scandola en cours de validation par les différents partenaires.

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des améliorations pourraient être apportées

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a des contacts entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique mais cela reste surtout limité à des questions administratives et de réglementation

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

On collecte des droits d'entrée et cela contribue un peu à la gestion du bien du patrimoine mondial

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

D'après la dernière étude connue (Evaluation des avantages liés au site UNESCO de Corse. Luciani, 2013), ce site est fréquenté par 1.1 millions de visiteurs sur une période s'étalant du mois d'avril au mois d'octobre 2012, il contribue pour 44% à l'attractivité de la région Corse et à 22 % de ses recettes touristiques. Il est donc important de soutenir les différentes collectivités dans la recherche de solutions d'amélioration de la gestion du site. Il semble également opportun de mettre en place un système de gestion des flux routiers en évitant de modifier fortement le tracé de la Route Départementale 81, tout comme il est important de pérenniser à long terme le suivi de la fréquentation touristique dans le but d'affiner les données existantes.

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un **peu de suivi**, mais il n'est pas planifié

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante et des indicateurs clés ont été définies, mais **on pourrait améliorer le suivi de l'état des indicateurs**

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Moyenne
Communautés locales / municipales	Moyenne
Chercheurs	Excellente
ONGs	Absent
Industrie	Sans objet
Groupes autochtones locaux	Sans objet

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

La mise en œuvre est **en cours**

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

Après le premier changement de libellé du bien inscrit acté par la décision 30COM8B.4, l'Etat partie envisage de préciser le titre actuellement en vigueur en rajoutant le terme "naturelle" à l'appellation Réserve de Scandola, la nouvelle appellation devenant suite à cette modification "Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve naturelle de Scandola". A la suite de la décision 37COM 7B.19 relative au bien « Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola (France) (N 258) », l'Etat partie communiquera le 1er février 2016, au centre du patrimoine mondial l'état d'avancement des différentes procédures mises en œuvre dans le cadre de l'état de conservation du bien à lui transmettre.

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

voir ci-dessus.

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
3.2	Infrastructures de transport						
3.2.1	Infrastructures de transport de surface	<p>Critère (vii) : Impressionnant massif de porphyre érigé en formes tourmentées, promontoires exceptionnels et inaccessibles, relief déchiqueté de granits. Critère (ix) : Biodiversité très importante, Richesse des formations algales, trottoirs à lithophyllum de valeur exceptionnelle, herbier de posidonies et édifices coralligènes remarquables. Critère (x) : pitons rocheux inaccessibles, exceptionnelle variété de biocénoses marines, faune pélagique variée, espèces de plantes endémiques et avifaune spectaculaire et rare en Méditerranée.</p>	<p>Devant le flux croissant de visiteurs, l'Etat et le Conseil Général de la Corse du Sud procède actuellement à différentes études dont l'objectif est d'identifier les différents scénarii d'aménagement du réseau routier départemental (RD81), principal vecteur routier permettant d'accéder au site du patrimoine mondial.</p>	<p>Le suivi de l'action est assuré par l'état, le conseil général de la Corse du Sud, la Collectivité Territoriale de Corse et les Différentes communes concernées.</p>	<p>Action dont la mise en œuvre interviendra avant le rendu relatif au prochain rapport périodique.</p>	<p>L'Etat partie, la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil Général de la Corse du Sud.</p>	<p>Pas de commentaires spécifiques.</p>

		Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
3.2.3	Infrastructures de transport maritime	Critère (vii) : Impressionnant massif de porphyre érigé en formes tourmentées, promontoires exceptionnels et inaccessibles, relief déchiqueté de granits. Critère (ix) : Biodiversité très importante, Richesse des formations algales, trottoirs à lithophyllum de valeur exceptionnelle, herbier de posidonies et édifices coralligènes remarquables. Critère (x) : pitons rocheux inaccessibles, exceptionnelle variété de biocénoses marines, faune pélagique variée, espèces de plantes endémiques et avifaune spectaculaire et rare en Méditerranée.	Bien que son éloignement des grands ports peut être considéré par certains comme un facteur limitant l'engouement pour le site, de nombreuses infrastructures portuaires (Ajaccio, Calvi, Porto, Galéria, Cargèse, Sagone, Girolata), sont attenantes ou présentes dans le périmètre de celui-ci et en facilitent par la même occasion l'accès. Afin de sensibiliser les visiteurs, de nombreuses actions de sensibilisation et d'éducation visant à essayer de limiter les impacts négatifs sur le patrimoine naturel ont été menées, en particulier au niveau de ces infrastructures, véritables vecteurs de transport vers le site du patrimoine mondial.	Le suivi de ces actions ponctuelles est assuré par les services de l'Etat, par les services de la Collectivité Territoriale de Corse et par ceux du Parc Naturel Régional de Corse (gestionnaire de la Réserve Naturelle de Scandola).	Action dont la mise en œuvre interviendra avant le rendu relatif au prochain rapport périodique.	L'Etat partie, la Collectivité Territoriale de Corse, le Parc Naturel Régional de Corse.	Pas de commentaires spécifiques.
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport	Critère (vii) : Impressionnant massif de porphyre érigé en formes tourmentées, promontoires exceptionnels et inaccessibles, relief déchiqueté de granits.	Devant le flux croissant de visiteurs et les problèmes générés par cette situation, l'Etat a commandé au C.E.T.E Méditerranée (Centre d'Etudes Techniques du Ministère de l'Ecologie) une étude destinée à améliorer l'aménagement de la route des calanche de Piana, en raison des difficultés de circulation et en vue de mieux gérer le réseau routier départemental (stationnement, élargissement, rectification du tracé, etc.) aux abords de ce site très fréquenté par de nombreux touristes.	Le suivi de cette action est assuré par l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et les services du Département de la Corse du Sud.	Action dont la mise en œuvre interviendra avant le rendu relatif au prochain rapport périodique.	L'Etat partie, la Collectivité Territoriale de Corse et les services du Département de la Corse du Sud.	A ce jour, le choix du scénario permettant d'avoir une vision plus précise des solutions techniques envisagées, n'a pas encore été arrêté.
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						

		Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
3.3.4	Installations localisées	Critère (ix) : Biodiversité très importante, Richesse des formations algales, trottoirs à lithophyllum de valeur exceptionnelle, herbier de posidonies et édifices coralligènes remarquables.	Cette problématique est relative à la gestion des dispositifs de traitement des eaux résiduaires des différentes localités du secteur qui ont un rôle positif lorsqu'ils fonctionnent correctement, mais ce fonctionnement est trop souvent altéré par de nombreux dysfonctionnements qui peuvent générer une détérioration biologique ponctuelle des milieux récepteurs. Concernant les actions prioritaires, il est prévu, à moyen terme, de réhabiliter la station d'épuration de la commune de Ota-Porto (hameau de Porto).	Le suivi de cette problématique est assuré de manière globale par l'Etat partie, la Collectivité Territoriale de Corse, le Département de la Corse du Sud et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.	Action dont la mise en œuvre interviendra avant le rendu relatif au prochain rapport périodique.	Etat, Collectivité Territoriale de Corse, Département de la Corse du Sud, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.	Pas de commentaires spécifiques.
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine						

3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs	Critère (ix) : Biodiversité très importante, Richesse des formations algales, trottoirs à lithophyllum de valeur exceptionnelle, herbier de posidonies et édifices coralligènes remarquables.	En Corse, il est constaté le développement d'un tourisme d'avant et d'arrière saison (notamment dans la région de Calvi, qui est devenue une des premières régions d'accueil de l'île) et un désir de plus en plus affirmé de visiter les espaces naturels protégés. C'est à ces problématiques que le gestionnaire devra répondre dans un futur proche. De plus, les visiteurs, en particulier de la réserve naturelle de Scandola, effectuaient dans un cas sur deux leur premier séjour en Corse. Cette donnée implique la mise en œuvre d'un effort particulier d'information et de sensibilisation. L'attraction de la réserve et la très forte prégnance des activités touristiques et récréatives dans et en limites de l'aire marine protégée ne sont plus à démontrer. Située dans un environnement sauvage à l'extrême ouest de la Corse, la réserve est perçue par ses visiteurs comme un endroit vierge qu'il faut protéger. Certains évoquent le « calme et la volupté » qui se dégage de ce site, mais regrettent la trop forte affluence estivale qui risque à terme de le dénaturer. Cet aspect naturel et la qualité esthétique de ce site contribuent à drainer de plus en plus de visiteurs, dont la majeure partie est plus attachée à la vue de sa beauté qu'à la préservation de son intégrité écologique qui leur échappe. En effet, alors que la partie terrestre est épargnée du fait de sa relative inaccessibilité, la partie marine et littorale subit une affluence difficile à maîtriser. Malgré ces risques, le développement d'activités économiques liées à la fréquentation touristique et récréative semble incontournable, surtout pour une région où il représente un des atouts majeurs. Il faudrait donc les devancer et proposer une solution alternative au développement touristique classique. Cependant, la mise en œuvre d'opérations	Différentes enquêtes relatives à la fréquentation du site et aux scénarii envisageables pour en améliorer la gestion ont été menées. L'Etat partie mène actuellement une réflexion globale afin de formaliser un mode de gestion optimisé de ces activités, permettant un développement économique local maîtrisé tout en assurant une protection environnementale maximale.	Action dont la mise en œuvre interviendra avant le rendu relatif au prochain rapport périodique.	Le suivi de cette problématique est assuré par les services de l'Etat partie, la Collectivité Territoriale de Corse, le Parc Naturel Régional de Corse, le Département de la Corse du Sud, le Conservatoire du littoral et les communes concernées.	Pas de commentaires spécifiques.
-------	--	---	--	--	--	---	----------------------------------

		Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
			d'information du public, sur les ports et aéroports de Corse ou même lors de réunions publiques, permettrait d'expliquer la réglementation de la réserve et, par la même, d'en augmenter le respect.				
3.12	Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes						
3.12.4	Espèces envahissantes/exotiques marines	Critère (ix) : Biodiversité très importante, Richesse des formations algales, trottoirs à lithophyllum de valeur exceptionnelle, herbier de posidonies et édifices coralligènes remarquables. Critère (x) : pitons rocheux inaccessibles, exceptionnelle variété de biocénoses marines, faune pélagique variée, espèces de plantes endémiques et avifaune spectaculaire et rare en Méditerranée.	Depuis 2003, la Collectivité Territoriale de Corse avec le soutien financier de l'Etat partie, coordonne et anime le suivi du réseau "Caulerpes" (réseau de surveillance, d'alerte et de suivi scientifique) à l'échelle régionale, afin de répondre aux préoccupations engendrées par la propagation des algues invasives <i>Caulerpa taxifolia</i> et <i>Caulerpa racemosa</i> .	L'opération est reconduite chaque année. L'animation et la coordination du réseau de surveillance et d'alerte sont assurées par l'O.E.C. L'efficacité du réseau repose sur son mode de fonctionnement essentiellement axé sur l'implication d'une trentaine de partenaires locaux d'origine institutionnelle, administrative, associative socioprofessionnelle et scientifique. Le réseau bénéficie également du soutien des partenaires de la région P.A.C.A.	Opération annuelle. Période d'activité la plus importante : automne.	La Collectivité Territoriale de Corse, l'Etat partie, l'Université de Corse, la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins, les clubs locaux de plongée Sous-Marine, l'Observatoire sur l'expansion de <i>Caulerpa taxifolia</i> et <i>Caulerpa racemosa</i> en Méditerranée (Université de Nice Sophia Antipolis).	Pas de commentaires spécifiques.

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.1 Limites et zones tampons							
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires		
4.1.4	Les limites du bien du patrimoine mondial ne sont pas connues par les résidents locaux/utilisateurs des terres aux alentours	Il serait nécessaire de formaliser à minima, une signalétique mettant en évidence les limites géographiques du bien. En effet, en l'absence d'une véritable politique de communication sur le territoire du bien, les limites de celui-ci sont très peu identifiables et donc très peu connues même par les populations locales. Situation paradoxale, du fait d'une exploitation par les agences de voyage de l'image et de la symbolique du patrimoine mondial, ce site est beaucoup plus connu hors du territoire qu'à l'intérieur de celui-ci.	Action dont la mise en œuvre interviendra avant le rendu relatif au prochain rapport périodique.	Organismes ayant un potentiel d'action : Etat partie, Collectivité Territoriale de Corse, Collectivités locales.	Il y a une véritable urgence à disposer de moyens permettant de faire connaître le site par les populations locales.		
4.4 Ressources financières et humaines							
4.4.3	Le budget est insuffisant pour les besoins de la gestion	Il existe actuellement différents moyens financiers émanant de l'Etat partie qui sont dédiés de façon indirecte à la gestion de ce site mais qui mériteraient une meilleure coordination.	Action dont la mise en œuvre interviendra avant le rendu relatif au prochain rapport périodique.	Organismes ayant un potentiel d'action : Etat partie, Collectivité Territoriale de Corse, Collectivités locales.	L'Etat partie considère qu'il est prioritaire de mobiliser un budget dédié de manière spécifique à la gestion du site.		

4.4.4	Les sources actuelles de financement ne sont pas assurées	il n'existe pas actuellement de budget global alloué à la gestion de ce site. Il conviendra donc d'identifier et de mobiliser des moyens financiers pérennes, qui devront être clairement identifiés dans le futur plan de gestion.	La mise en œuvre de cette action pourra débuter, à compter de la finalisation du futur plan global de gestion.	Organismes ayant un potentiel d'action : Etat partie, Collectivité Territoriale de Corse, Collectivités locales.	Pas de commentaires spécifiques.
4.4.6	Il y a un peu d'équipement et quelques installations mais tout cela est insuffisant	Les seules installations connues sont celles de la Réserve Naturelle de Scandola qui sont aujourd'hui justes suffisantes pour celle-ci. La structuration d'une gestion concertée de l'ensemble du site du patrimoine mondial, effectuée sur la base d'investissements, permettra d'atteindre à terme un niveau d'équipement suffisant.	La mise en œuvre de cette action pourra débuter, à compter de la finalisation du futur plan global de gestion.	Organismes ayant un potentiel d'action : Etat partie, Collectivité Territoriale de Corse, Collectivités locales.	Pas de commentaires spécifiques.
4.4.12	Les ressources humaines sont inadaptées aux besoins de la gestion	L'Etat partie a conscience de cette problématique relative aux moyens humains alloués. Pour quantifier de manière précise ces derniers, il semble pertinent d'attendre la formalisation définitive du plan global de gestion.	La mise en œuvre de cette action pourra débuter, à compter de la finalisation du futur plan global de gestion.	Organismes ayant un potentiel d'action : Etat partie, Collectivité Territoriale de Corse, Collectivités locales.	Pas de commentaires spécifiques.
4.7 Gestion des visiteurs					
4.7.5	Il y a des contacts entre les responsables du bien et l'industrie touristique mais cela reste surtout limité à des questions administratives et de réglementation	Le processus d'extension en cours de la Réserve Naturelle actuelle devrait permettre de relancer le processus de concertation entre les différents acteurs du secteur et de sa périphérie et devrait permettre, à terme, de solutionner certaines problématiques de ce type.	Action dont la mise en œuvre interviendra avant le rendu relatif au prochain rapport périodique.	Organismes ayant un potentiel d'action : Etat partie, Collectivité Territoriale de Corse, Collectivités locales.	Pas de commentaires spécifiques.

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Très positif
Efficacité de la gestion	Très positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Sans objet
Reconnaissance	Positif
Éducation	Positif
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Pas d'effet
Coopération internationale	Positif
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Positif
Activités de groupes de pression	Pas d'effet
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Sans objet
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

La préservation du patrimoine naturel joue un rôle économique et social important dont l'impact jusqu'à présent a été insuffisamment quantifié. On assiste actuellement peu à peu à une prise de conscience du rôle joué par le Patrimoine naturel et les paysages qui y sont associés, notamment en termes d'image, aussi bien par les particuliers, que par les acteurs économiques et les responsables politiques locaux.

L'engouement pour le Patrimoine mondial confirme l'importance attribuée par les décideurs tant nationaux que territoriaux, et par les visiteurs, à la reconnaissance de l'excellence patrimoniale. Quant aux particuliers, la qualité de l'environnement naturel constitue l'un des facteurs essentiels dans leur quête d'un lieu de vie ou de loisirs. Enfin, le développement économique n'est pas le seul facteur positif lié à l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial. Cela se manifeste notamment par la prise de conscience par les habitants de l'exceptionnalité de leur patrimoine, une volonté de le préserver et de le mettre en valeur, une fierté, une identification plus forte, et un sentiment d'appartenance, qui confortent le lien social. Certaines analyses économiques récentes démontrent que l'impact du Patrimoine bénéficie non seulement au site du Bien lui-même mais également à toute une aire d'adhésion, beaucoup plus vaste.

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Experts extérieurs

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

oui

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

La partie texte pour les commentaires ne permet pas de respecter les règles de nomenclature scientifique, et en particulier le fait de pouvoir inscrire le nom des espèces en italique. De plus, les symboles relatifs aux apostrophes sont remplacés lors de la frappe du texte par les symboles des guillemets.

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Très bon
Représentant de l'État partie	Très bon
Organisation consultative	Bon

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La Convention du patrimoine mondial
Le concept de valeur universelle exceptionnelle
La valeur universelle exceptionnelle du bien
Le concept d'intégrité et/ou d'authenticité
L'intégrité et/ou l'authenticité du bien
La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
Le suivi et l'établissement de rapports

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Excellent
Etat partie	Satisfaisant
Gestionnaires des sites	Satisfaisant
Organisation consultative	Satisfaisant

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

• **Nom du bien du bien du patrimoine mondial**

Raison de la mise à jour : Il faudrait modifier le titre du bien de la façon suivante : Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve naturelle de Scandola.

• **Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit**

Raison de la mise à jour : Les critères de classement initiaux (N : ii, iii, iv) n'ont pas été modifiés. La France demandera donc la correction de l'erreur typographique apparue depuis l'introduction des dernières modifications relatives aux critères de sélection. Depuis les modifications engendrées à la fin de l'année 2004, (date à laquelle a eu lieu la version révisée des orientations), la refonte des critères de classement, sur la base d'un ensemble unique de 10 critères, a généré une modification de l'appellation de ceux-ci sous la forme suivante : Critères culturels Critères naturels
Orientations 2002 (i) (ii) (iii) (iv) (v) (vi) (i) (ii) (iii) (iv)
Orientations 2005 (i) (ii) (iii) (iv) (v) (vi) (viii) (ix) (vii) (x)
Aussi, le critère viii devra être, après correction de l'erreur, remplacé par le critère ix.

• **Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur**

Raison de la mise à jour : La "Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle" (D.V.U.E) est actuellement en cours de finalisation auprès des instances du Centre du Patrimoine Mondial.

• **Carte(s)**

Raison de la mise à jour : Pour des raisons linguistiques locales, le terme "calanche" en langue corse et au pluriel ne prenant pas de "s", il serait pertinent de retirer celui-ci du terme employé dans le titre (forme définitive : "calanche").

6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques